

Règlement du jeu

« Le tirage gagnant Allô Brico Services »

Article 1 – Organisateur

La société Allô Brico Services organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Le tirage gagnant Allô Brico Services ».

Article 2 – Lieu et durée

Le jeu se déroule à l'occasion de la Foire d'Angers, **du jeudi 23 avril à 10h au lundi 27 avril à 18h**. Les participants peuvent déposer leur bulletin de participation pendant toute la durée de la foire, entre l'ouverture et la fermeture de l'événement.

Article 3 – Conditions de participation

La participation au jeu est ouverte à toute **personne majeure**.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Les employés de la société organisatrice ainsi que les membres de leur famille proche ne sont pas autorisés à participer.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, les visiteurs doivent remplir un bulletin de participation disponible sur le stand Allô Brico Services à la Foire d'Angers et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Pour être valable, le bulletin doit être rempli intégralement avec les informations suivantes :

Nom

Prénom

Adresse postale

Numéro de téléphone

Mail

Une question facultative est également présente sur le bulletin :

« Avez-vous des projets futurs dans votre maison ? »

Tout bulletin incomplet ou illisible pourra être considéré comme invalide.

Article 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le lundi 27 avril à 18h sur la Foire d'Angers et sera réalisé publiquement par un représentant de la société Allô Brico Services.

La présence des participants lors du tirage au sort n'est pas obligatoire pour gagner.

Article 6 – Lots

Les participants peuvent gagner les lots suivants :

- 1 Robot Aspirateur** (valeur indicative 99,90 €)
- 1 Air Fryer** (valeur indicative 49,99 €)
- 2 Visseuses** (valeur indicative 44,99 € chacune)
- 2 Enceintes Lumineuses** (valeur indicative 39,99 € chacune)
- 4 Radios Vintage Bluetooth** (valeur indicative 29,99 € chacune)
- 20 Cartes Cadeaux Allô Brico Services** (valeur indicative 20€ chacune)

Les lots ne pourront donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 7 – Information des gagnants

Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par mail à l'aide des coordonnées renseignées sur leur bulletin de participation.

La liste des gagnants pourra être publiée.

Article 8 – Remise des lots

Si un gagnant est présent lors du tirage au sort, le lot pourra lui être remis immédiatement.

Dans le cas contraire, le lot devra être récupéré dans un délai d'un mois au bureau de la société :

Allô Brico Services
149 route de Treillebois
49610 Saint-Melaine-sur-Aubance

Passé ce délai, le lot sera considéré comme abandonné et restera la propriété de l'organisateur.

Article 9 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu sont enregistrées par la société Allô Brico Services et pourront être utilisées pour contacter les participants et leur transmettre des informations commerciales.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement du jeu est disponible sur demande sur le stand Allô Brico Services pendant la Foire d'Angers et consultable sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://allobricoservices.fr/reglement-du-jeu-concours/>

Article 11 – Responsabilité et force majeure

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.